

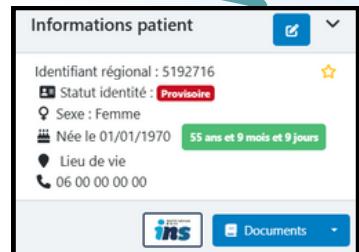
FICHE REFLEXE

VALIDATION ET QUALIFICATION D'UNE IDENTITÉ

La validation et la qualification d'une identité ne pourront être réalisées que si vous avez accès à un document à haut niveau de confiance de l'usager (pièce d'identité, titre de séjour, passeport...)

1

Depuis le dossier de coordination, **cliquez sur** 



2

Pour valider l'identité, **cochez la case et sélectionnez le type de pièce**

Vérification d'une pièce d'identité 

* Type de pièce d'identité

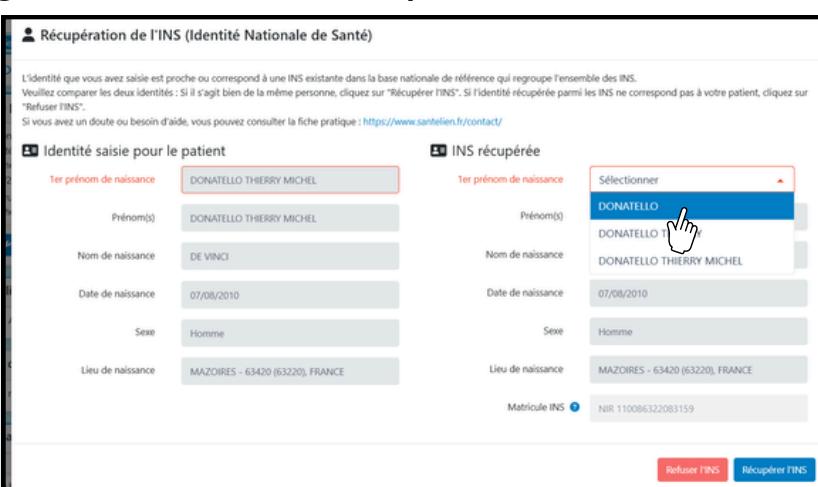


3

Cliquez sur  Matricole INS   situé plus haut

4

Un écran de comparaison s'affiche automatiquement permettant de **comparer les traits d'identité enregistrés avec ceux retournés par le Téléservice INSi**.



Bien distinguer le 1er prénom de naissance et la liste des prénoms de naissance → Ne pas hésitez à interroger l'usager pour confirmer son 1er prénom de naissance et la liste de ses prénoms de naissance. Le 1er prénom de naissance doit être identique à celui inscrit sur la pièce d'identité

Le professionnel peut être amené à refuser la récupération de l'INS.

Dans ce cas, pour relancer l'appel au téléservice cliquer sur le bouton . L'écran de comparaison s'affichera et l'utilisateur pourra procéder à la qualification de l'identité.

FICHE REFLEXE

VALIDATION ET QUALIFICATION D'UNE IDENTITÉ

Une fois l'identité qualifiée, **le bouton INS est remplacé par le bouton DMP**, vous permettant de consulter celui du patient si vous êtes connecté par ProSantéConnect et si vous êtes habilité à accéder au DMP.

| Informations patient | |
|--------------------------------|-----------|
| Identifiant régional : 5483482 | |
| Statut identité : | Qualifiée |
| Sauvegarde | |



MODIFICATION D'UNE IDENTITE QUALIFIÉE

Si l'identité a été qualifiée à tort et que les traits stricts d'identité doivent être modifiés, une demande de déqualification d'identité doit être faite au support Santélien au **01 83 75 04 48 ou via le formulaire disponible sur [santelien.fr](#)**

Dès lors que l'identité aura été déqualifiée, les traits d'identité pourront être modifiés.

Pensez à relancer l'appel au téléservice INSI pour une nouvelle qualification de l'identité.